



LE MOT DU MAIRE

Evasion

Pour une majorité d'entre nous, juillet-Août sont les mois "évasion", ces mois à l'intérieur desquels nous allons, pendant quelques jours, quelques semaines "faire la belle", quitter ce quotidien qui fait notre vie et s'offrir du temps à vivre différemment. Ce temps particulier où tout ce que nous ferons nous appartiendra.

Partir ou ne pas partir ? Un clin d'œil à Shakespeare ? "Why not ?". Quelle que soit notre situation : actif, étudiant, retraité, en recherche d'emploi, ce sera un moment à privilégier pour oublier le quotidien.

Partir ou ne pas partir ? Selon le sens que nous donnerons au mot "partir", notre évasion pourra prendre des formes différentes.

Pour certains, ça signifie l'exotisme, d'autres climats, d'autres lieux, d'autres rivages, d'autres cultures.

Pour d'autres, notre "Douce France" avec ses paysages, ses sites remarquables, ses richesses naturelles, culturelles, gastronomiques, comblera notre besoin de dépaysement.

Pour d'autres, ça sera du temps pour aller à la découverte de notre belle région qui, si l'on accorde du crédit à nos touristes et visiteurs, à beaucoup de charme. Découvrir notre ville, nos villages d'alentour, avec leurs histoires locales.

Pour d'autres, ça sera le temps de retrouver et passer du temps avec les amis, la famille

Pour d'autres encore, ça sera du temps pour ne rien faire, oublier l'horloge, reporter à demain ce qu'on aurait pu faire..... Tout simplement se reposer et profiter au mieux de son "chez soi" avec un livre, de la musique, qui libérera notre imagination pour un voyage virtuel.

Quel que soit le mode "d'évasion" que vous aurez choisi, je vous souhaite, à toutes et à tous de Bonnes Vacances.

Jean LEFEVRE

50 ANS DE PARTENARIAT !



Samedi 21 mai 2011, des délégations de la municipalité de Giromagny et de l'association des Amis de Schwabmünchen, conduites respectivement par le maire Jean Lefèvre et la présidente Denise Coupel se sont rendues en Allemagne, dans la ville jumelle.

Ces délégations répondaient à l'invitation du maire de Schwabmünchen, Lorenz Müller et du Président des Freunde von Giromagny, Hubert Weigl.

Ensemble, ils ont inauguré l'exposition rétrospective des 50 années de partenariat entre les deux villes jumelées. C'est en effet depuis 1961, à l'instigation des prisonniers de guerre que se sont développés les échanges entre Giromagny

et Schwabmünchen, le jumelage officiel entre les deux villes date, lui de 1975.

Echanges entre le collège et la Leonard Wagner schule, séjours de jeunes, rencontres d'associations, délégations municipales... l'exposition retrace l'histoire des liens entre nos deux villes, elle montre les périodes fastes comme les plus difficiles, elle rend hommage aussi à ces hommes et ces femmes qui ont su, au delà des conflits, développer l'amitié entre les peuples.

L'Association des Amis de Schwabmünchen organisera, au mois d'octobre 2011, la rencontre entre nos deux villes. L'exposition sera alors visible à Giromagny.

Jacques COLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI

9 points sont à l'ordre du jour ; 15 conseillers sont présents et 4 sont représentés. Le maire Jean LEFEVRE propose de rajouter un 10^{ème} point d'actualité à l'ordre du jour (suppression conditionnelle d'un poste à l'école Chantoiseau).

En préambule au traitement des affaires communales, le Conseil procède au tirage au sort des jurés de la Cour d'Assises pour l'année 2012 ; 9 de nos concitoyens sont ainsi désignés.

En premier point le conseil adopte à

l'unanimité (un conseiller ne prend pas part au vote) la répartition des subventions aux associations telle que proposée par le maire adjoint, Jacques COLIN, après préparation en commission. Les dotations dont les suivantes : CSCHS : 98 000 € (pour l'accueil périscolaire) ; Ecole de musique : 1700 € ; Amicale du personnel : 3840 € ; Coop. école Chantoiseau : 1476 € ; Coop. Ecole Benoît : 1870 € ; Coop. Ecole Lhomme : 1497 € ; Amicale de gymnastique : 1500 € ; Société bouliste : 800 € AAPPMA : 800 € ;

Société de tir : 400 € ; USG athlétisme : 200 € ; USG tennis : 1200 € ; USG VTT : 1700 € ; USG handball : 800 € (+ 1360 € pour le COSEC) ; Club pongiste : 750 € (+ 48 € pour le COSEC) ; FC Giro-Lepuix : 4000 € (+ 800 € pour le COSEC) ; AHPVS : 400 € ; Giro'scrap : 500 € ; Harmonie : 2900 € ; Amis de Schwbmünchen : 600 € ; Fort Dorsner : 1200 € ; Amis de l'orgue : 450 € ; Transhumance et Traditions : 1000 € ; AS-CIMEG : 150 € ; Comité des sports : 800 € ; Sportifs de haut niveau : 806 € ; UNC : 120 € ; Anciens combattants : 120 € ; Clique Jeanne d'Arc : 100 € ; Prévention Routière : 100 € ; Collectif "Résistance et Déportation" : 100 € ; Bouilleurs de crus : 300 € ; Association familiale du canton : 250 € ; FNATH : 200 € ; Croix Rouge : 500 € ; et à titre exceptionnel pour des manifestations ou des réalisations particulières : Amis de Schwabmünchen : 600 € ; Souvenir Français : 500 € ; Fort Dorsner : 500 € ; Harmonie : 600 €.

En deuxième point le Conseil décide à l'unanimité de l'acquisition de 150 parts sociales (pour un montant de 1950 €) dans le groupement forestier du Mont Jean.

En troisième point le Conseil décide à l'unanimité de donner délégation au maire pour négocier l'emprunt prévu au budget pour 2011, selon des critères et des limites définis.

Ensuite le Conseil approuve à l'unanimité la mise en place

d'un règlement pour le Relais des randonneurs ainsi qu'une convention avec l'association des maires pour la formation des élus. Le Conseil approuve également à l'unanimité le principe des "tickets manèges" consistant à cofinancer (60% commune, 40% forains) un ticket d'accès aux attractions pour les élèves des écoles maternelles et primaires de Giromagny (coût maximum de 436 €) ainsi que le recours aux compétences d'un archiviste de Centre de Gestion pour le classement des archives communales et la mise en place d'un inventaire.

Dans le cadre du transfert de la compétence "médiathèques" à la CCHS, le Conseil approuve la signature d'une convention avec cette dernière en vue d'un remboursement des frais qui resteront engagés par la commune dans le période transitoire.

Le dernier point de l'ordre du jour primitif porte sur une proposition de révision du périmètre du site Natura 2000. Après en avoir débattu, le Conseil rejette à l'unanimité cette proposition, les nouvelles limites étant jugées trop proches des habitations.

En point additionnel le maire informe le Conseil d'une décision de l'inspecteur d'académie de fermeture conditionnelle d'un poste à l'école Chantoiseau (*seuil minimum de 91 élèves non atteint pour le maintien de 4 classes*). Sur sa proposition, le Conseil vote à l'unanimité une motion s'opposant à cette décision.

CHRISTIAN COUDET

LIMITATION DE L'USAGE DE L'EAU

Un arrêté préfectoral portant sur la limitation provisoire des usages de l'eau de niveau 2 interdit actuellement :

- **le lavage des véhicules** hors des stations professionnelles équipées d'économiseurs d'eau, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (bétonnière,...), et pour les organismes liés à la sécurité,
- **le remplissage des piscines** privées existantes. La vidange des piscines publiques est soumise à autorisation,
- **l'arrosage des pelouses**, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des espaces sportifs de toute nature, l'arrosage des jardins potagers de 8H00 à 20H00,
- **l'arrosage des stades** et terrains de golf à l'exception des "greens et départs",
- **l'alimentation des fontaines** publiques en circuit ouvert,
- **le lavage des voiries**, sauf impératif sanitaire et à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques,
- **les travaux nécessitant le délestage** direct de réserves dans le milieu récepteur sans autorisation préalables,

- **le prélèvement d'eau** en vue du remplissage ou du maintien du niveau des plans d'eau de loisirs à usage personnel,

- **la vidange des plans d'eau** de toute nature dans les cours d'eau,

- **l'utilisation de l'eau à des fins d'irrigation** agricole entre 08h00 et 20h00, sauf autorisation expresse pour des cultures spécifiques.

Ces interdictions portent sur l'usage des eaux des réseaux publics et l'usage des eaux superficielles, eaux de sources ou de nappes ou de puits. Après demande de précisions, la commune de Giromagny a stoppé l'arrosage des massifs et des bacs de fleurs. Seules les plantes vivaces récemment installées seront arrosées. Le concours communal de fleurissement est annulé.

Les services préfectoraux précisent qu'au-delà des mesures réglementaires, il est demandé de veiller à une utilisation la plus économe possible de l'eau et d'assurer la plus grande attention lors de l'allumage de feux.

Jacques COLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN

16 conseillers sont présents et 2 sont représentés pour cette dernière séance du Conseil avant l'été. Six points sont à l'ordre du jour.

Le premier porte sur l'acquisition d'un défibrillateur par la commune dans le cadre d'un groupement de commande. Après débat, le Conseil accepte le principe de cette acquisition par 17 voix pour et une abstention.

Le deuxième point porte sur une définition des conditions de mise à disposition de la CCHS d'un employé communal pour des missions ponctuelles de remise à niveau des tampons d'assainissement. Compte tenu de l'intérêt mutuel des parties, le Conseil approuve à l'unanimité cette mise à disposition (environ 10 jours) à titre gratuit.

Le troisième point porte sur une demande de l'USG Tennis d'une prise en charge de la maîtrise d'ouvrage de la construction de 2 cours de tennis afin de pouvoir bénéficier de subventions. Le coût global de l'opération a été chiffré à 47 840 € TTC et la contribution de la commune s'élèverait à 12 840 € (*dont il conviendra de déduire la TVA récupérable pour un montant de*

l'ordre de 6000 €). Ce projet est adopté à l'unanimité.

Les 3 points suivants portent sur une réorganisation des emplois suite aux départs, mutations et recrutements de l'année 2010. Ainsi le maire, Jean LEFEVRE, propose la fermeture de 3 postes : un poste de contrôleur territorial de travaux, un poste d'agent de maîtrise et un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps partiel. Cette évolution est acceptée à l'unanimité.

En dernier point le Conseil est prié de donner son avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale élaboré par le Préfet. Un texte de réponse élaboré de façon commune au sein de la CCHS est adopté à l'unanimité. Ce texte stipule notamment que notre commune tient à conserver le périmètre actuel de la CCHS et qu'elle demande de conserver le syndicat des eaux et au moins à titre transitoire les syndicats de la route forestière du Fayé, de construction du collège Val de Rosemont, de soutien du collège et d'aménagement de la ZAC multisites Nord.

CHRISTIAN COUDET

HOTEL ...

Nombreux sont ceux qui s'interrogent sur la construction prévue de l'hôtel du square du Paradis des Loups. Alors sans doute est-il bon de préciser qu'il s'agit d'un projet privé qui doit pour démarrer boucler son plan de financement. Pour sa part la municipalité a engagé et mené à bien toutes les opérations d'accompagnement nécessaires ou utiles (révision du plan d'occupation des sols, instruction et attribution du permis de construire, mise à disposition du terrain, participation au projet, ...).

CHRISTIAN COUDET

QUI ETES VOUS ?



C'est dans des locaux entièrement rénovés que Nicolas TOURKY nous accueille aujourd'hui pour parler un peu de lui et sa famille.

Qui êtes-vous M. TOURKY ?

Appelez-moi Nicolas ! Qui je suis ? Un papa de 31 ans (ma petite fille a 5 ans et se prénomme Mallory) qui a décidé de se lancer dans l'aventure du commerce en rachetant le bar de la Civette. Car c'est un pari que de quitter un emploi stable pour devenir on propre patron. Je suis en effet tourneur-fraiseur de profession. J'ai fait mon apprentissage puis passé mon BTS à Belfort pour ensuite aller travailler chez Alstom, puis CITELE à Offemont et pour finir chez General Electric.

En effet, c'est un beau challenge que vous relevez là, mais je crois savoir que vous aviez déjà une autre corde à votre arc.

Oui, en effet, je suis aussi présent dans le domaine de l'événementiel et organise notamment les soirées à la Poudrière de Belfort.

Et qu'est ce qui vous a motivé pour devenir votre propre patron et d'en vivre ?

Une opportunité : cela faisait maintenant quasiment un an que ce bar était fermé et ça me désolait. Il est idéalement situé sur la Route du Ballon, j'ai décidé de me lancer !

Le 1^{er} mars l'aventure a vraiment commencé avec la création de l'entreprise et le 20 juin c'était l'ouverture ! Ceux qui ont connu le bar il y a un an seront étonnés. Nicolas, aidé par ses amis et la famille, a entièrement refait la déco, mais d'autres choses aussi ont changé, lesquelles Nicolas ?

La déco oui, plus dans l'air du temps, mais j'ai aussi installé un billard, une salle de jeu. Bientôt aussi il y aura des jeux sur internet. J'ai également envie de mettre à disposition l'arrière salle aux habitants du canton qui souhaitent organiser un apéritif de mariage ou de baptême par exemple.

Mais tout n'a pas changé : le débit de tabac sera à nouveau ouvert (les fumeurs apprécieront), et il sera toujours possible de jouer aux jeux de la Française des Jeux. Merci Nicolas et bravo pour cette belle entreprise dans laquelle vous vous engagez !

Thierry STEINBAUER

E C O L E S

Fin mars 2011, les élus, les enseignants ont été avertis par l'inspection académique du relèvement du seuil de fermeture d'une classe dans les écoles maternelles à quatre classes : 91 au lieu de 88 et de la non prise en compte des prévisions d'effectifs pour la rentrée 2011 par l'application d'un coefficient d'erreur.

Un poste de l'école maternelle est ainsi en fermeture conditionnelle : une enseignante doit quitter l'école, la directrice doit répartir tous ses élèves dans les trois classes, l'inspection viendra compter les élèves le jour de la rentrée et le verdict tombera : 91 élèves, la 4^{ème} classe est maintenue ; si c'est moins, le poste est définitivement supprimé.

Dès avril, avant les réunions des commissions de l'éducation nationale décisionnelles, la municipalité a reçu madame l'Inspectrice de l'Education Nationale et a écrit à monsieur l'Inspecteur d'Académie pour protester contre le relèvement des seuils et contre l'application du coefficient d'erreur. Il a été demandé à monsieur l'Inspecteur d'Académie de renoncer à cette suppression de classe. Le Conseil municipal a rejeté également cette décision de l'Education Nationale qui « va toucher d'abord les élèves les plus en difficulté car les professeurs des écoles auront moins de temps à leur consacrer et qui va impacter de façon négative, et pour tous les élèves les apprentissages premiers si importants pour la vie scolaire future et la vie en général. »

A l'unanimité, le conseil municipal s'est opposé au relèvement des seuils de fermeture, et au retrait d'un poste à l'école maternelle Chantoiseau.

Lundi 6 juin, en accord avec un collectif départemental, car le département du Territoire de Belfort est durement touché par les fermetures de classes, les parents des élèves de l'école Chantoiseau, soutenus par des parents des écoles primaires ont bloqué, de 8 heures 30 à 10 heures, les accès aux classes. On pouvait entendre : « D'année en année les conditions d'accueil dans les écoles se détériorent, on nous promet encore 16 000 suppressions de postes pour 2012 ; avec 30 élèves par classe, les professeurs des écoles ne peuvent pas travailler correctement, soutenir les plus faibles... ; il faut réviser le budget de l'Education Nationale pour apporter des moyens supplémentaires ; on trouve bien des moyens pour renflouer les banques »...

La municipalité a soutenu et accompagné cette action calme mais déterminée. Les parents d'élèves ont demandé la présence de responsables de l'Education Nationale. Comme personne ne s'est déplacé, un rendez-vous a été demandé.

Jacques COLIN



GIROPRACTIQUE

Gendarmerie : 03 84 29 30 17

Mairie : 03 84 27 14 18

Pompiers :18

SAMU :15

EDF : 08 10 33 32 25

GDF : 08 10 43 30 25

Syndicat des eaux : 03 84 29 50 19

CCHS assainissement: 03 84 27 15 98

Pharmacie : 03 84 27 72 16

Médecin de garde: 3966

Contacts internet à disposition:

mairie@giromagny.fr

giro.com@giromagny.fr

EN JUILLET...

Vendredi 22 : # Nocturne VTT ("short track") organisée par l'USG VTT de 19H00 à 22H00.

Vendredi 29 : # Compétition amateurs au Centre hippique des Prés Heyd (jusqu'au dimanche 30).

EN AOÛT...

Lundi 8 : # Passage de la déchetterie mobile, place des Commandos d'Afrique, de 12H00 à 19H00 ;

Début de la semaine de la pétanque organisée par le club bouliste (jusqu'au dimanche 14).

Mardi 23 : # Bourse de rentrée des classes organisée par l'Association Familiale (jusqu'au jeudi 25).

CHAMPÊTRE

Profitant des espaces libérés par la fermeture du camping, la municipalité y a expérimentalement déplacé le marché hebdomadaire alors que comme tous les ans la place De Gaulle était occupée par les manèges installés pour la traditionnelle fête Foraine.

Passée la surprise de ce petit bouleversement (le marché est normalement déplacé sur la place des Commandos d'Afrique les samedis de fête foraine), les clients ont apprécié le fait de découvrir (ou redécouvrir) ce magnifique espace vert et boisé au cœur même de notre ville.

Tous les anciens numéros de ce journal sont accessibles sur:
<http://www.giromagny.fr>

Mise en page

Christian CODDET

Direction de la publication

Jean LEFEVRE

Imprimé en 1800 ex. par SELECTA
N° 115 - Dépôt légal 07-2011

PREMIER PAS PONGISTE

Le mercredi 18 mai, 66 enfants des classes de CP, CE et CM des 10 écoles de Giromagny et des environs ont participé au "Premier Pas Pongiste" organisé par le club pongiste de Giromagny dans le gymnase du collège.

Palmarès CP : garçons : Clément Herbach, Florian Carlier et Eloi Faivre ; filles, Fany Demeusy, Cindy Vandeveld et Manon Roth.

Palmarès CM : filles : Zoé Gagliardi, Anaïs Humblot et Julie Faivre ; garçons Théo Pelenz, Jonathan Marline et Mathias Schmitt.

Palmarès CE : garçons : Martin Laurent, Thomas Yorgun et Maxime M'Boukou ; filles : Lucie Vandeveld, Solène Thirouard et Nina Clément.

Ces 18 jeunes ont eu une médaille de bronze, d'argent ou d'or et ils pourront continuer en septembre aux finales départementales.

Tous les participants, après le goûter traditionnel, sont repartis avec une médaille, un poster de champions de TT, un diplôme à son nom, un bon de réduction sur de l'équipement de TT et les coordonnées du club Pongiste (03 84 27 10 46 ou 03 84 29 07 77).

Même les mamans ont eu un tournoi et les trois premières sont reparties avec en lot serviettes, housses de raquette ou casquettes. La première était Audrey Hinsinger, la deuxième, Audrey Lemaître et la troisième Magalie Demeyer. Avec la présence de l'adjoint aux sports Lionel FAIVRE l'après-midi fut réussi, affluence record et promesse d'avenir étaient à l'ordre du jour. A l'année prochaine et même avant si le cœur vous dit de rejoindre le club.

Lionel FAIVRE

CMA DU 14 MAI

9 conseillers sont présents et 3 sont excusés. Ils sont accueillis par Alphonse MBOUKOU qui s'étonne de la faible participation.

Sophie PIQUEPAILLE et Natacha LEVRATTO, conseillères municipale à Valdoie, sont présentes pour s'informer sur le fonctionnement du CMA en vue de mettre en place une organisation similaire dans leur commune.

Le premier point de l'ordre du jour est consacré à un retour sur la participation

des élus du CMA à la journée nationale du souvenir de la Déportation. 11 jeunes élus ont participé et se déclarent avoir été tout à la fois émus, impressionnés et intéressés par la manifestation et sa préparation.

Le 2^{ème} point est consacré à la préparation de l'opération "Giro-Propre" et notamment à la communication autour de l'évènement afin de sensibiliser la population. La séance suivante a été fixée au 18 juin.

CHRISTIAN CODDET

S O U R I R E S

La commune s'est vue remettre officiellement par la CCI les panneaux concrétisant l'obtention de 2 sourires pour l'opération conduite avec les commerçants pour dynamiser l'accueil commercial dans notre ville. Pour une première participation, cette distinction est exceptionnelle et tous les commerçants participants peuvent donc légitimement être fiers de leur succès. Thierry STEINBAUER



M E D I A T H E Q U E

Pendant l'été la médiathèque intercommunale de Giromagny reste ouverte le mercredi et le samedi de 13H30 à 16H30 dans ses locaux provisoires situés 2 avenue Jean Moulin.